



27^{ème} session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme

Situation des droits de l'homme des personnes appartenant à la minorité musulmane des Rohingyas et autres minorités dans l'État de Rakhine au Myanmar

Genève, le 5 décembre 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse est profondément préoccupée par les graves violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises par l'ensemble des acteurs dans l'Etat de Rakhine ainsi que par la situation sécuritaire et humanitaire qui y prévaut.

La Suisse appelle le gouvernement du Myanmar à respecter pleinement ses obligations en matière de droit international et à prévenir toutes les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits sur son territoire. La Suisse salue l'engagement du gouvernement de mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État de Rakhine, présidée par M. Kofi Annan, afin de commencer à résoudre les difficultés auxquelles la population de l'État de Rakhine fait face et ainsi permettre la paix, la stabilité et un développement inclusif dans cette région.

Parallèlement, la Suisse encourage vivement le gouvernement du Myanmar à coopérer avec la mission d'établissement des faits au Myanmar et à renforcer sa coopération avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar ainsi qu'avec les autres mécanismes du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle exhorte le gouvernement à leur garantir un accès à l'ensemble du pays pour leur permettre de rencontrer toutes les communautés et les interlocuteurs non-gouvernementaux. La Suisse exhorte également le gouvernement du Myanmar à faciliter et à garantir un accès rapide et sans entrave à l'aide humanitaire et une protection égale pour toutes les communautés, sans discrimination.

Par ailleurs, la Suisse appelle le gouvernement à mener des enquêtes rapides, indépendantes et impartiales sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits ainsi qu'à traduire leurs auteurs en justice, en tout premier lieu devant les juridictions nationales. Dans ce cadre, la Suisse considère que la mission d'établissement des faits au Myanmar a un rôle complémentaire à jouer, tout comme les instances de juridiction internationale.

La Suisse salue les efforts effectués par les autorités du Bangladesh afin d'accueillir les réfugiés rohingyas dans le besoin et salue l'initiative des gouvernements du Myanmar et du Bangladesh de conclure un accord pour le retour des réfugiés rohingyas au Myanmar. Cet accord représente un premier pas positif. La Suisse tient toutefois à souligner l'importance d'assurer que ces retours se fassent en conformité avec le droit international, sur une base volontaire, dans un cadre digne et sûr, et avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Je vous remercie, Monsieur le Président.